

## **Compte-rendu du conseil municipal du 8 Octobre 2024**

**Présents** : Mesdames Maryline DODIN, Stéphanie LANGLOIS, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Absente : Mme Sylvie BERTRAND qui a donné pouvoir à Mme ?

**Secrétaire de mairie** : Madame Christine GIOLLAND-GANDIN

**Secrétaire de séance** : Marilyne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

### **Délibérations :**

1 .EXONÉRATION en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises ( nouvelles) prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

2 .EXONÉRATION en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 QUINDECIES A dans une zone France Ruralités Revitalisation

3.EXONÉRATION en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

4. INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT, FIXATION DU TAUX ET INSTITUTION D'EXONERATION

5- VOIRIE : Demande de subvention travaux chemin de La Commanderie.

### **Sans délibération :**

Eau potable et Défense incendie

Finition des abords de la citerne place de La Corbinière

Bâti communal et reprise du gîte

Journée citoyenne d'entretien paysager

Sécurité : plan d'action de Protection contre les Inondations

Sécurité : Plan Communal de Sauvegarde

Finances locales

Gîte communal : remise aux normes de sécurité, source de financements selon mode de location, rappel sur les capacités d'autofinancement de la commune

Site internet patrimonial avec audioguide, et vidéos YouTube pour les 5 circuits thématiques

Evènements culturels locaux

Cérémonie mémorielle et repas des Anciens le 11 novembre

Noël des enfants 8 décembre 16h

### **La séance est ouverte à 20 heures**

#### **DELIBERATIONS :**

1 .EXONÉRATION en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises ( nouvelles) prévue à l'article 1466 G du code général des impôts

Mr Le Maire expose ce que représente cette taxe. Les membres du Conseil font remarquer que son exonération ne peut être suffisante pour inciter une entreprise à s'installer sur notre commune.

**Vote : 1 pour – 10 contre**

2. EXONÉRATION en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 QUINDECIES A dans une zone France Ruralités Revitalisation en faveur des hôtels, des meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Le Conseil décide de ne pas exonérer de taxe foncière ces propriétés bâties : les hôtels, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

**Vote : 11 pour – 0 contre**

### **3. INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT, FIXATION DU TAUX ET INSTITUTION**

**D'EXONERATION** . Cette taxe est obligatoire avec un taux minima de 1% (Informations de Mme Kelch, la Conseillère Collectivités à la DDFIP28 pour La Saucelle), et celle-ci existe déjà sur notre commune.

Les membres du Conseil soulignent que les citoyens sont déjà très sollicités en matière fiscale, et qu'il est donc préférable de conserver le taux existant d'1%.

**Vote : 2 pour – 8 contre – 1 abstention**

### **5- Voiries : DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE. Curage fossés et curage du réseau Eau Potable sur chemin de La Commanderie.**

Supervisé par Eure-et-Loir INGENIEURIE pour les travaux à effectuer (Débernage et réfection de la chaussée).

Trois entreprises ont présenté un devis (l'une d'elles s'est retirée : Entreprise COLAS).

Le choix s'est porté sur l'entreprise GUERIN (27) sans sous-traitant et moins chère que l'entreprise CHARLES de Belhomert (28).

Montant de travaux : 3 232,38 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux et sollicite à cet effet une subvention au titre du FDI 2025.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention FDI 50% : 1 616,19 €

Autofinancement : 1 616,19 €

- **Vote : 11 pour – 0 contre**

Début et fin des travaux 2024/2025 (selon situation météorologique)

### **SANS DELIBERATION :**

Eau potable et Défense incendie : Courrier du Président du SIDEP qui indique le maintien du château d'eau (pour 5 ans minimum) avec pose d'une unité de chloration pour satisfaire aux obligations réglementaires de l'ARS dans tous les segments terminaux du réseau sur La Saucelle (puisque notre commune est située en extrémité de terminaison du réseau du SIDEP).

Finition des abords de la citerne place de La Corbinière : Les membres du Conseil ont opté pour un choix d'arbuste s persistants, pas très hauts, sur 3 côtés (environ 25 ml). Trois devis seront demandés. Plusieurs conseillers se sont proposés pour la mise en place.

Bâti communal : L'étude de structure devant venir en premier, la disponibilité du cabinet B3i est sur le chemin critique. Après un passage rapide en été, qui a permis d'identifier des désordres sur les charpentes des 2 bâtiments, il est prévu que son Directeur effectuera un examen approfondi début décembre.

Reprise du gîte : Fin de la location à l'année de la famille VANNIER. Le gîte vient d'être libéré par la famille qui y résidait à la suite de l'incendie de son habitation à Morvilliers. Outre le nettoyage requis, des adjonctions réglementairement indispensables doivent être réalisées (prises de courant protégées distinctes pour machines à laver et séchoir ; bypass et détendeur pour 2 bouteilles de gaz butane, etc). Il faut que tout soit au point avant la remise en service.

Sources de financements : le fait de louer le logement de l'ancienne maire+école comme meublé de tourisme prive la commune de la plupart des subventions et aides pour la rénovation énergétique notamment. Réflexion à mener. Rappel sur l'évolution des ressources, des charges (impact indirect important des coûts de chauffage des écoles du RPI), et conséquences sur la Capacité d'Autofinancement qu'il faut parvenir à redresser.

Journée citoyenne d'entretien paysager : Il a été suggéré d'instaurer une journée citoyenne prévue au printemps 2025, pour le nettoyage des bords de route, l'entretien du cimetière ou des abords de mares et étangs communaux...

### **Avis favorable pour l'ensemble du Conseil**

#### **Sécurité** :

- 1- Plan d'action de Protection contre les Inondations : Etude hydraulique à faire en commun par la Communauté de Communes et notre Commune avec les Conseils de CEREMA, SMAVA .... (calculs de cubages d'eau de ruissellements, réseau, rôle ralentisseur de solutions naturelles, ouvrages requis aux goulots d'étranglement, simulations selon 3 régimes de précipitations...)
- 2- Plan Communal de Sauvegarde : préparation réalisée par Mr CLEMENT, habitant de La Commanderie. Il reste à recenser les personnes fragiles (permanentes ou occasionnelles) et les personnes Relais. Plan (obligatoire) à réaliser en associant des volontaires en 2025.

Rénovation énergétique : Le réflexe pour chaque foyer (propriétaire et locataire) est France Rénov SOLIHA, la référence du service public, gratuite, pour accompagner les projets de rénovation énergétique des particuliers, depuis l'étude préliminaire pour choisir le meilleur bouquet d'améliorations, jusqu'au contrôle des travaux en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Site internet patrimonial et vidéos YouTube : Présentations aux saucelloises et saucellois des circuits et du site + vidéos ; audioguide prêt pour 3 circuits sur 5; appel à souvenirs et documents d'époque.

Cérémonie mémorielle et repas des Aînés le 11 novembre : 11h45 pour le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts suivi du verre de l'amitié pour tous au Grand Claireau, puis repas avec nos aînés.

Noël des enfants le 8 décembre au Grand Claireau à 16h (bulletin d'inscription obligatoire).

Evènements culturels locaux : proposition d'un concert par une chorale de La Framboisière au printemps/été 2025. Date à fixer prochainement.

### **Clôture de la réunion de Conseil à 22H30**

